

25 février 2020



ÉVALUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - 2020



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Le présent rapport propose aux parlementaires une évaluation de la situation du marché du travail au Canada.

Analyste principale :
Caroline Nicol, analyste

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :
Chris Matier, directeur général

Nancy Beauchamp, Carol Faucher, Jocelyne Scrim et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous joindre à l'adresse suivante : dpb-pbo@parl.gc.ca

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

RP-1920-027-S_f

Table des matières

Résumé	1
1. Analyse des tendances	3
2. Comparaison internationale	17
3. Taux de participation croissant de la génération du baby-boom	20
Références	28
Notes	29

Résumé

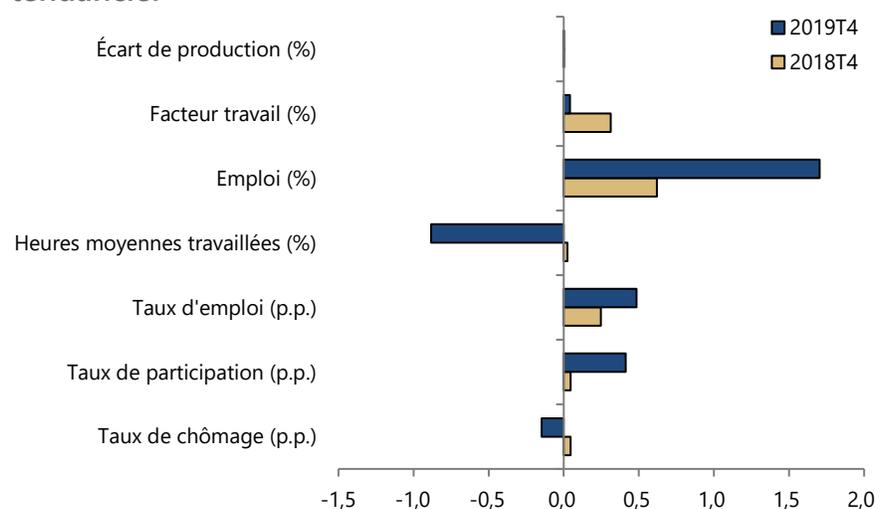
Le présent rapport propose aux parlementaires une évaluation de la situation du marché du travail au Canada. Il examine les indicateurs du marché du travail par rapport à leur niveau tendanciel, c'est-à-dire le niveau attendu, abstraction faite des fluctuations cycliques. Le DPB compare également le comportement du marché du travail canadien à celui d'autres économies avancées. De plus, nous examinons dans ce rapport la progression du taux de participation au marché du travail de la génération du baby-boom.

Le DPB constate que, au niveau national, le facteur travail global (c'est-à-dire le total des heures travaillées à l'échelle de l'économie) s'est rapproché de son niveau tendanciel au quatrième trimestre de 2019.

Au cours de l'année écoulée, le taux d'emploi a nettement augmenté par rapport au niveau tendanciel, mais le nombre moyen d'heures travaillées par semaine a diminué au premier trimestre de 2019 et est demeuré inférieur au niveau tendanciel. La diminution du nombre moyen d'heures travaillées au cours de la dernière année est principalement attribuable au secteur des biens, qui a enregistré à la fois des réductions du nombre moyen d'heures travaillées et des pertes d'emplois. Cela dit, le nombre moyen d'heures travaillées a également diminué dans le secteur des services, mais l'incidence de cette baisse a été atténuée par une forte croissance de l'emploi dans ce secteur.

Figure 1 du résumé

Indicateurs du marché du travail par rapport au niveau tendanciel



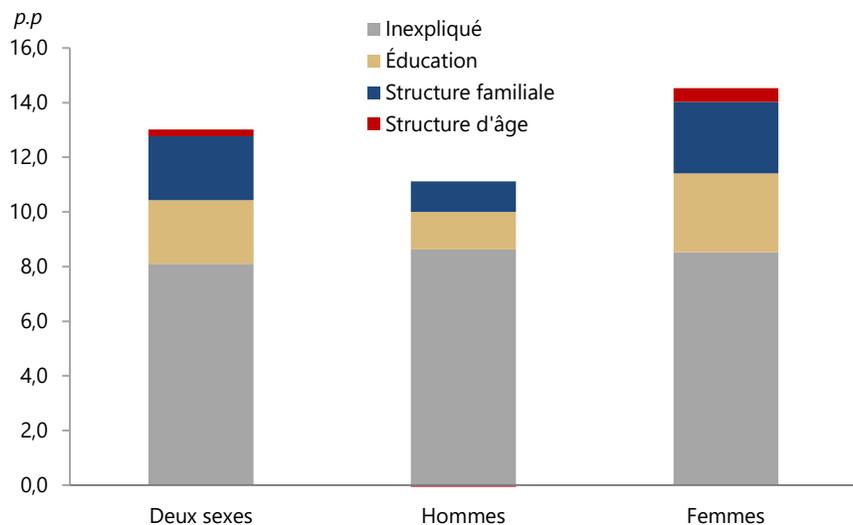
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

À l'échelle internationale, la hausse du taux d'emploi au Canada au cours de la dernière année (du 2018T3 à 2019T3) a été supérieure aux augmentations enregistrées dans les autres pays du G7 et de l'OCDE. La baisse du taux de chômage canadien au cours de la même période était également supérieure aux moyennes internationales. Cependant, le Canada affichait au troisième trimestre de 2019 un taux de chômage de 5,6 % et donc supérieur à la moyenne de 4,2 % des pays du G7, résultat qui s'explique par un taux de participation au marché du travail plus élevé au Canada.

Dans notre rapport, nous examinons aussi l'augmentation du taux de participation de la génération du baby-boom au Canada. Nous avons constaté que l'évolution de la structure d'âge, du niveau d'instruction et de la structure familiale explique 38 % (5 points de pourcentage) de l'augmentation de 13 points de pourcentage du taux de participation de la population âgée de 55 ans et plus entre 1999 et 2019.

Figure 2 du résumé

Évolution du taux de participation des 55 ans et plus de 1999 à 2019



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Bien que des facteurs démographiques expliquent pour une bonne part l'augmentation observée du taux de participation des 55 ans et plus, la majeure partie de cette augmentation tient à d'autres éléments. Nous tenons compte d'autres facteurs corrélés à la hausse de la participation des Canadiens plus âgés, comme l'espérance de vie et une morbidité réduite, des obligations financières accrues, et l'évolution de la structure industrielle de l'économie. Cependant, la décision de travailler à temps partiel plutôt que de partir à la retraite ne semble pas contribuer à l'augmentation du taux de participation des 55 ans et plus.

1. Analyse des tendances

La présente section porte sur différents indicateurs du marché du travail par rapport à leurs tendances respectives. Le DPB analyse les variables relatives à l'utilisation de la main-d'œuvre par rapport aux tendances afin de déterminer si l'évolution des indicateurs est attribuable à la conjoncture économique ou à des facteurs structurels.

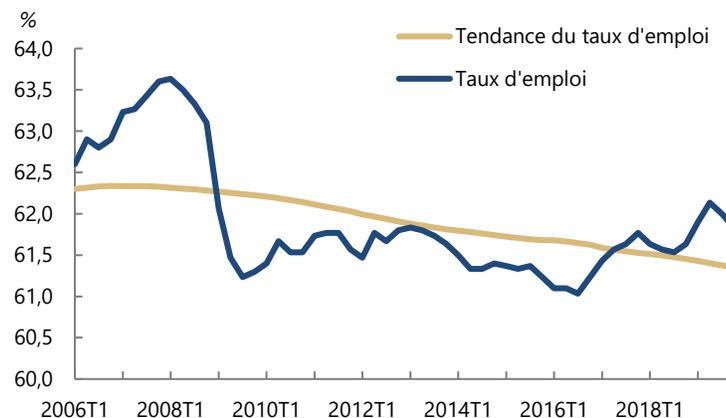
La méthodologie qu'emploie le DPB pour établir ses estimations des tendances est expliquée en détail dans son rapport intitulé *Calcul du PIB potentiel : méthode du DPB¹*, publié en 2018. Les données de la présente évaluation sont à jour au 31 janvier 2020.

Taux d'emploi supérieur à la tendance

Le taux d'emploi représente la part de la population en âge de travailler âgée de 15 ans ou plus qui est employée.

Tout au long de 2019, l'emploi a progressé plus vite que la forte croissance de la population en âge de travailler, ce qui a eu pour effet de faire passer le taux d'emploi au-dessus de sa tendance estimée (figure 1-1). Malgré une modération des gains au chapitre de l'emploi au deuxième semestre de 2019, le taux d'emploi s'est maintenu à 0,5 point de pourcentage au-dessus de son niveau tendanciel au dernier trimestre de 2019. Au 4T2019, le taux d'emploi s'établissait à 61,8 %, contre 62,1 % au 2T2019, qui était le taux le plus élevé enregistré depuis la crise financière mondiale de 2008-2009.

Figure 1-1 Taux d'emploi, 2006T1 à 2019T4



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

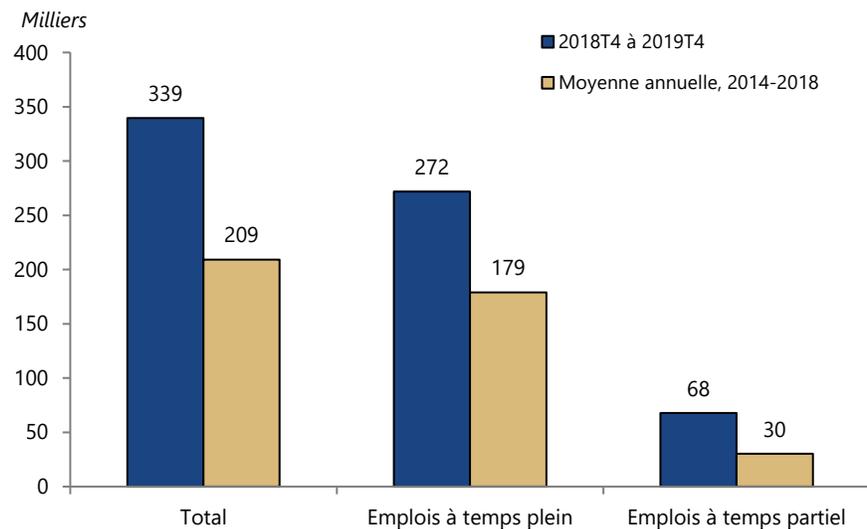
Note : Le taux d'emploi est défini comme étant le niveau d'emploi divisé par la population active âgée de 15 ans ou plus.

Croissance de l'emploi tirée par les gains d'emplois à temps plein

L'économie canadienne a créé 339 500 emplois (nets) au cours de la dernière année (2018T4 à 2019T4), ce qui représente une progression de 1,8 % (figure 1-2). Ce résultat dépasse largement le gain annuel moyen observé au cours des cinq années précédentes (de 2014 à 2018).

Au cours de l'année écoulée, les gains d'emplois à temps plein ont tiré la croissance de l'emploi. En effet, le nombre d'emplois à temps plein a augmenté de 272 000, soit 80 % des gains d'emplois et plus que la moyenne des cinq années précédentes. Au cours de la même période, il s'est créé 68 000 emplois à temps partiel, soit plus aussi que la moyenne des gains des cinq dernières années.

Figure 1-2 Gains d'emplois à temps plein et à temps partiel

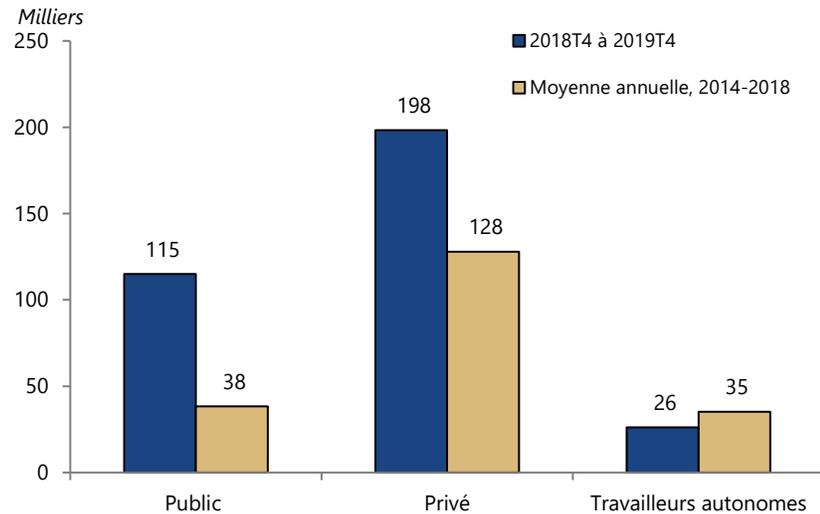


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir de l'évolution du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

Au cours de la dernière année, il s'est créé 198 000 emplois dans le secteur privé, soit plus que la moyenne des gains enregistrés entre 2014 et 2018 (figure 1-3). Quant au secteur public, on lui doit environ le tiers du total des gains d'emplois pendant la même période, soit 115 000 emplois nets ou le double de la moyenne des cinq années précédentes.

Figure 1-3 Gains d'emplois par type d'emploi



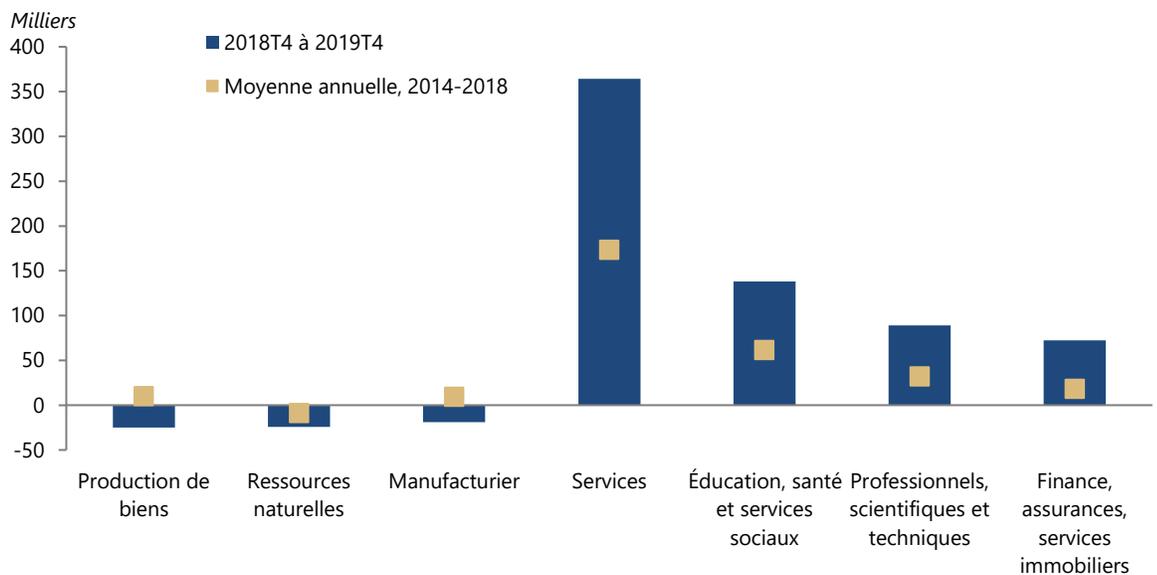
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir de l'évolution du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

Le secteur des services reste le moteur de la croissance de l'emploi

Une fois de plus, le secteur des services a été le principal moteur de la croissance de l'emploi au Canada (figure 1-4). Alimentés en partie par une forte croissance dans les services de santé et les services sociaux, ainsi que dans le commerce de détail et de gros, les gains dans ce secteur pendant la dernière année ont presque doublé par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Cependant, le secteur producteur de biens a connu une légère baisse de l'emploi au cours de la dernière année, la plupart des pertes d'emplois étant enregistrées dans le secteur des ressources naturelles (qui comprend la foresterie, les pêches, l'exploitation minière, le pétrole et le gaz) et dans le secteur manufacturier. Cela dit, leur rendement correspond en gros à la moyenne des cinq années précédentes.

Figure 1-4 Fluctuations de l'emploi par groupes industriels choisis



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

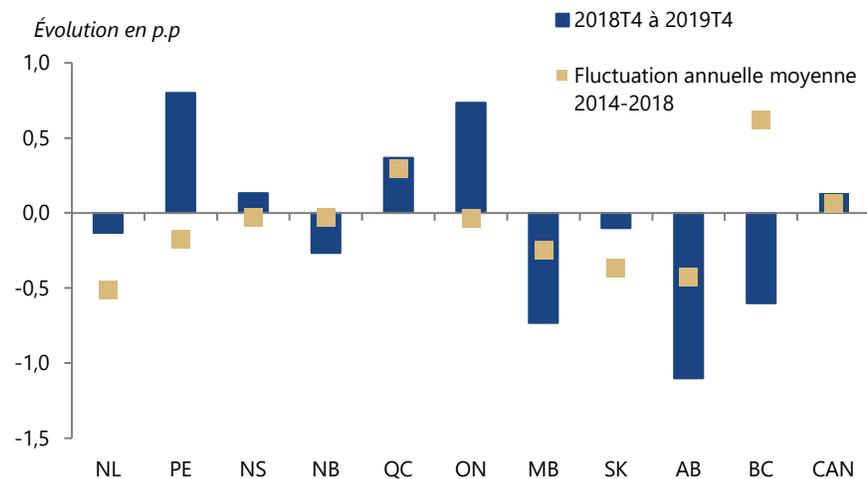
Note: La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir de l'évolution du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4). Le secteur des ressources naturelles comprend la foresterie, les pêches, l'exploitation minière, le pétrole et le gaz. Le secteur du commerce comprend le commerce de détail et de gros.

Disparités régionales sur le marché du travail

Sur les 339 500 emplois nets créés au cours de la dernière année, près de 70 % (235 900) l'ont été en Ontario. Toutefois, étant donné la variation de la croissance de la population en âge de travailler d'une province à l'autre, il est utile de comparer l'évolution de leur taux d'emploi afin d'évaluer la performance globale sur le plan de l'emploi (figure 1-5).

L'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec ont affiché les plus fortes hausses du taux d'emploi au cours de l'année écoulée. Comparativement à la variation moyenne des taux d'emploi observée au cours des cinq années précédentes, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador que l'amélioration du rendement a été la plus marquée. En revanche, c'est en Alberta, au Manitoba et en Colombie-Britannique que le taux d'emploi a le plus reculé au cours de cette période et par rapport à la moyenne des cinq dernières années dans ces provinces.

Figure 1-5 Fluctuations du taux d'emploi par province



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

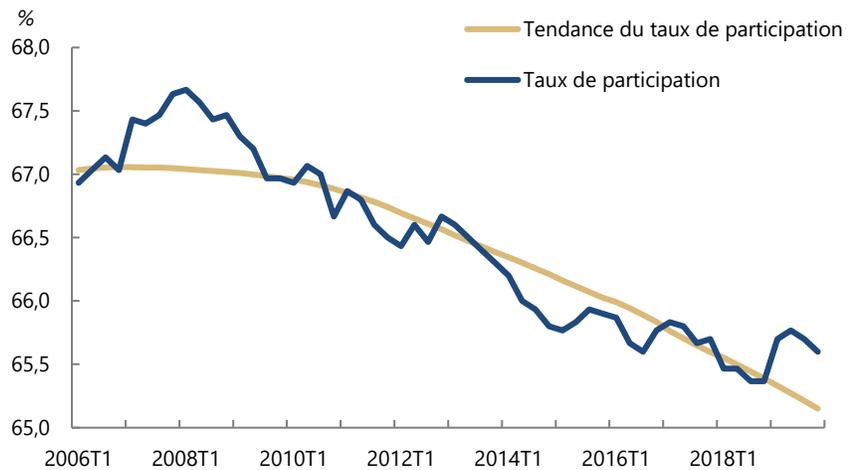
Note : La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir de l'évolution du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

Taux de participation supérieur au taux tendanciel

Le taux de participation représente la part de la population en âge de travailler (âgée de 15 ans et plus) qui fait partie de la population active, c'est-à-dire qui a un emploi ou qui n'en a pas, mais qui cherche activement du travail.

Au cours de 2019, le taux de participation est demeuré supérieur à son niveau tendanciel estimatif, soit 65,7 % en moyenne (figure 1-6). En comparaison de 2018, le taux de participation a progressé dans tous les groupes d'âge. Il est néanmoins en baisse depuis une décennie, tendance attribuable principalement au vieillissement de la population qui limite le nombre de travailleurs ainsi que le nombre de personnes à la recherche d'un emploi par rapport à la population en âge de travailler.

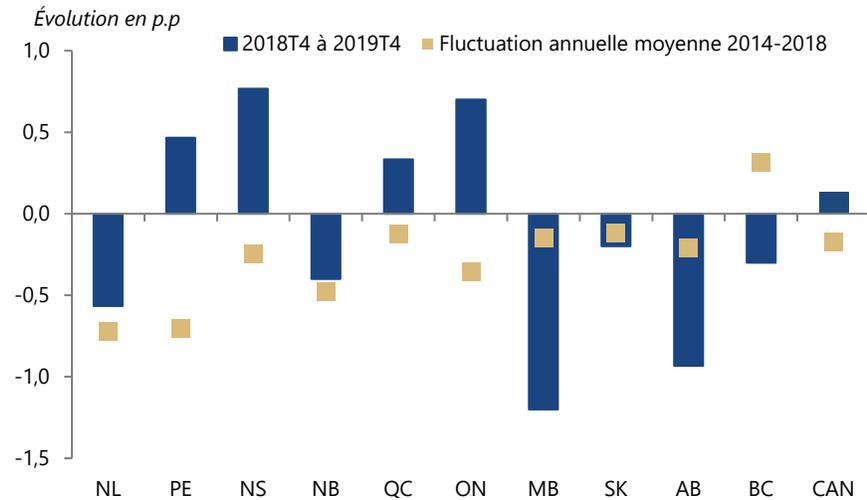
Figure 1-6 Taux de participation, 2006T1 à 2019T4



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Au cours de l'année écoulée, c'est en Nouvelle-Écosse, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard qu'on a enregistré les plus fortes hausses de taux de participation, tant dans l'absolu que par rapport à la moyenne des cinq années antérieures. Parallèlement, c'est au Manitoba et en Alberta que le taux de participation a le plus reculé. De plus, les provinces à l'ouest de l'Ontario ont toutes fait moins bien que la fluctuation moyenne des cinq années précédentes.

Figure 1-7 Fluctuations du taux de participation par province



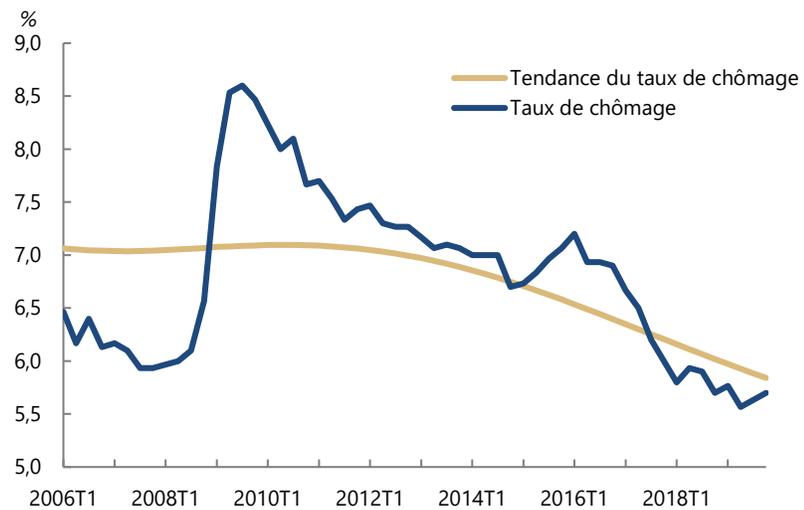
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir de l'évolution du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

On entend par « chômeurs » le nombre de personnes sans emploi qui cherchent activement du travail. Le taux de chômage correspond au pourcentage de la population active qui est sans emploi.

Étant donné que l'augmentation du taux d'emploi au cours de la dernière année s'est accompagnée d'une hausse correspondante du taux de participation, le taux de chômage au 2019T4 est resté inchangé par rapport au 2018T4, à 5,7 %, soit 0,1 point de pourcentage sous la tendance estimée (figure 1-8).

Figure 1-8 Taux de chômage, 2006T1 à 2019T4

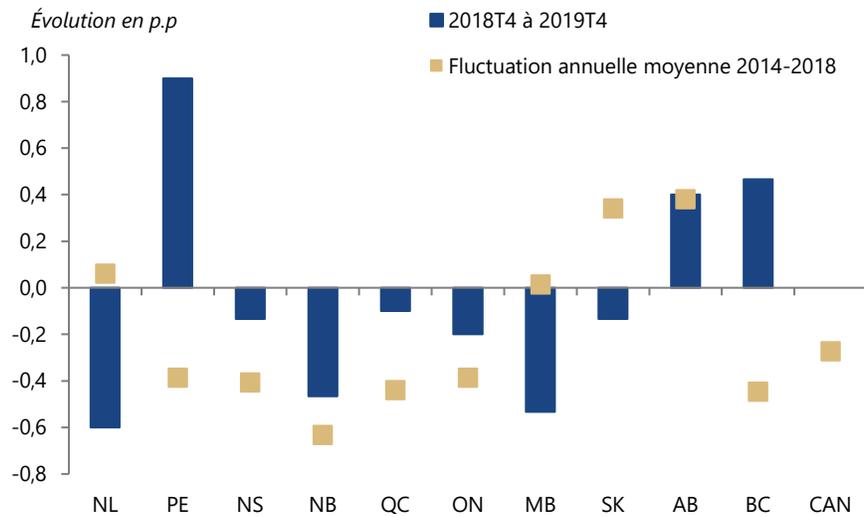


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Le taux chômage continue de baisser au Québec et en Ontario, mais augmente en Alberta et en Colombie-Britannique

Au cours de la dernière année, Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ont connu les plus fortes baisses du taux de chômage, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont enregistré les fortes augmentations (figure 1-9).

Figure 1-9 Fluctuations du taux de chômage par province



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir de l'évolution du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

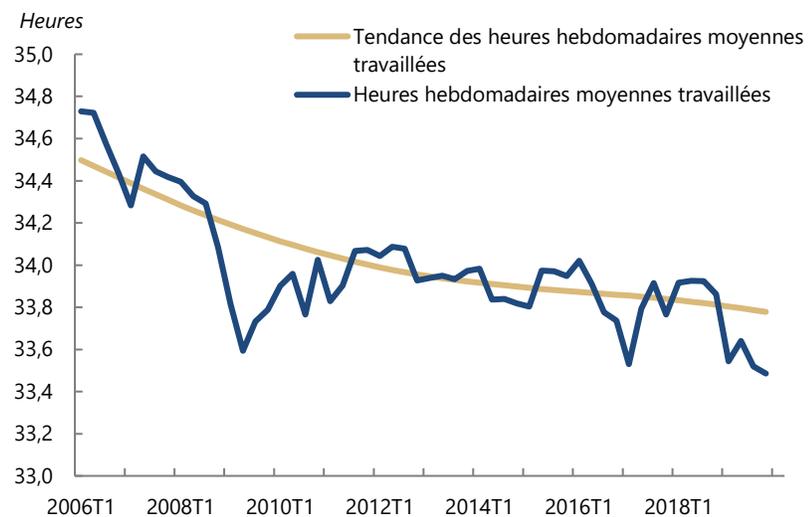
Moyenne des heures travaillées par semaine inférieure à la tendance

La moyenne des heures travaillées par semaine constitue une mesure de l'intensité d'utilisation de la main-d'œuvre. Depuis 2006, cette moyenne est en baisse, en raison notamment de la progression de l'emploi dans le secteur des services, où le nombre d'heures travaillées par semaine est généralement moins élevé que dans le secteur des biens, ainsi que de la hausse des taux d'inscription aux études postsecondaires (figure 1-10). Au dernier trimestre de 2019, la moyenne hebdomadaire des heures travaillées s'élève à 33,48 heures, ce qui est inférieur à notre tendance estimée (33,78 heures).

La moyenne des heures travaillées par semaine a nettement baissé au premier trimestre de 2019 et est demeurée inférieure au taux tendanciel. La baisse observée au cours de la dernière année s'explique en grande partie par les résultats dans le secteur des biens, où la réduction de la moyenne des heures travaillées s'est accompagnée de pertes d'emplois. Cela dit, la moyenne des heures travaillées est également en baisse dans le secteur des services, mais cette diminution a été atténuée par des gains d'emplois importants.

Figure 1-10

Moyenne hebdomadaire des heures travaillées, 2006T1 à 2019T4



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Le facteur travail retourne vers sa tendance

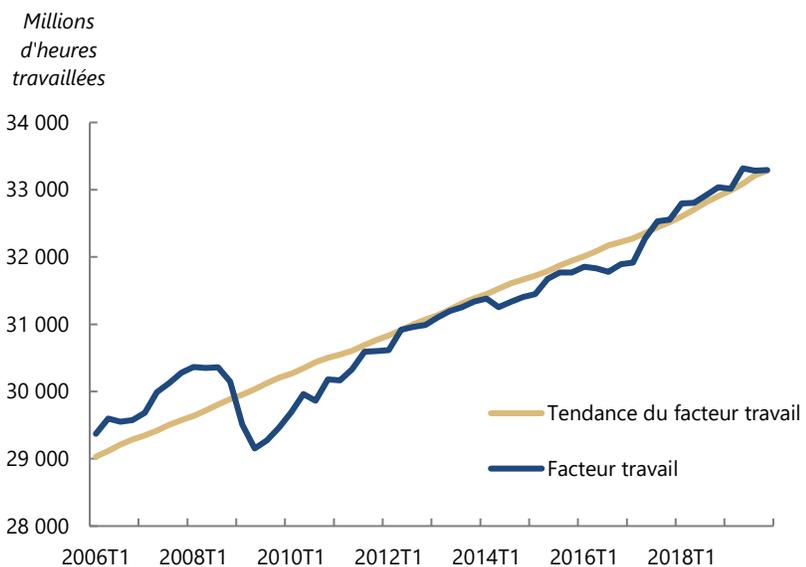
Le DPB combine l'emploi et la moyenne des heures travaillées pour dégager une mesure plus générale du facteur travail, à savoir le nombre total d'heures travaillées (annualisé). Le facteur travail global (L) représente un moteur à la fois de croissance économique et de bien-être essentiel, ainsi qu'un point important à considérer dans la prise de décisions concernant la politique monétaire et budgétaire. Il s'exprime comme suit :

$$L = LFPOP \cdot LFER \cdot AHW \cdot 52$$

où LFPOP est la population en âge de travailler (les 15 ans et plus), LFER est le taux d'emploi, et AHW est la moyenne hebdomadaire des heures travaillées.

Le facteur travail total est retourné vers sa tendance au cours de la dernière année. Malgré les gains d'emplois considérables réalisés au cours de la dernière année, la baisse de la moyenne hebdomadaire des heures travaillées a modéré l'augmentation du facteur travail total (figure 1-11).

Figure 1-11 Facteur travail total, 2006T1 à 2019T4

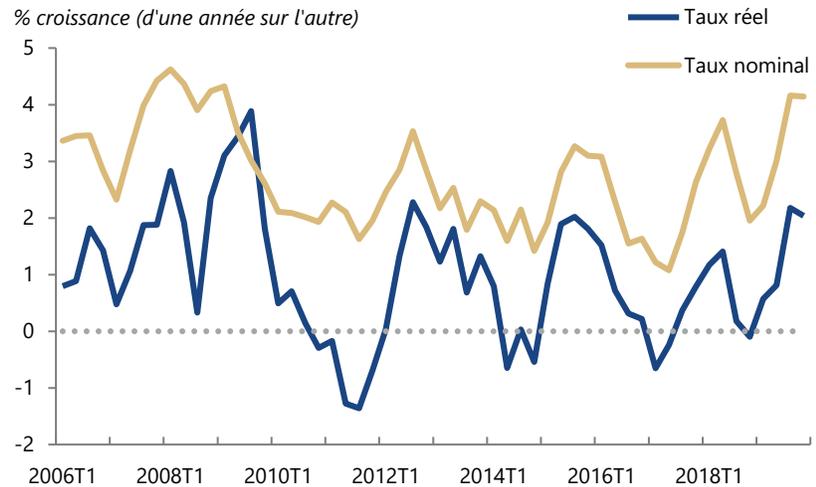


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Les gains salariaux ont augmenté en flèche

Depuis le dernier trimestre de 2018, les gains salariaux horaires nominaux et réels moyens d'une année sur l'autre ont bondi pour atteindre 4,1 et 2,0 % respectivement au 2019T4 (figure 1-12). Le salaire horaire nominal moyen se situait à 28,23 \$ au dernier trimestre de 2019.

Figure 1-12 Salaires horaires nominaux et réels moyens, 2006T1 à 2019T4



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

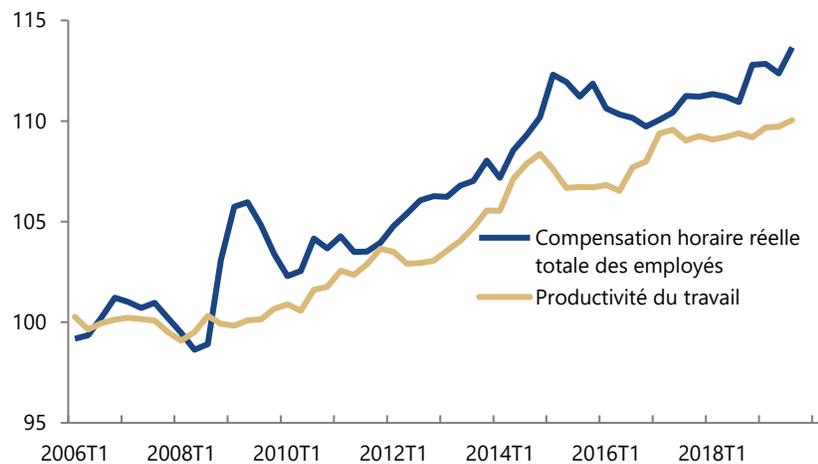
Note : L'indice des prix à la consommation a été utilisé pour dégonfler les salaires horaires nominaux.

Depuis la crise financière mondiale, les augmentations de la rémunération horaire réelle des employés dépassent les gains de productivité du travail (figure 1-13). Plus récemment, alors que la productivité du travail stagne depuis le début de 2017, l'écart se creuse avec la reprise des gains salariaux.

Figure 1-13

Rémunération horaire réelle des salariés et productivité du travail, 2006T1 à 2019T3

Indice 2006=100

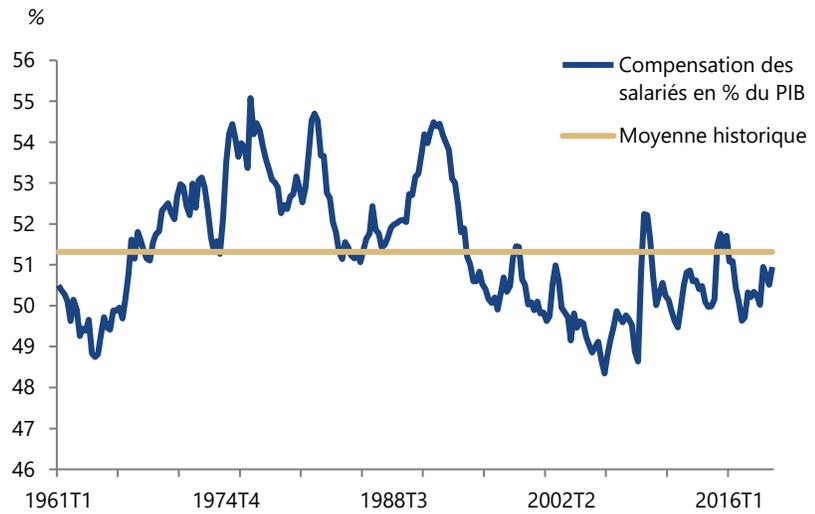


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Notes : La rémunération horaire est calculée en divisant la rémunération des employés provenant des Comptes nationaux par le nombre total d'heures travaillées provenant des Comptes de la productivité, puis dégonflée en utilisant l'indice des prix du PIB. La productivité du travail est calculée en divisant le PIB réel dans les Comptes nationaux par le nombre total d'heures travaillées provenant des Comptes de la productivité.

La croissance des salaires réels dépassant la croissance de la productivité du travail depuis le début de 2006, la part de la rémunération des salariés dans le PIB nominal est repartie à la hausse depuis son creux historique à la fin de 2005 et elle approche de sa moyenne historique à long terme (figure 1-14)

Figure 1-14 Part de la rémunération des salariés dans le PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Cette figure couvre la période allant du 1961T1 à 2019T3.

2. Comparaison internationale

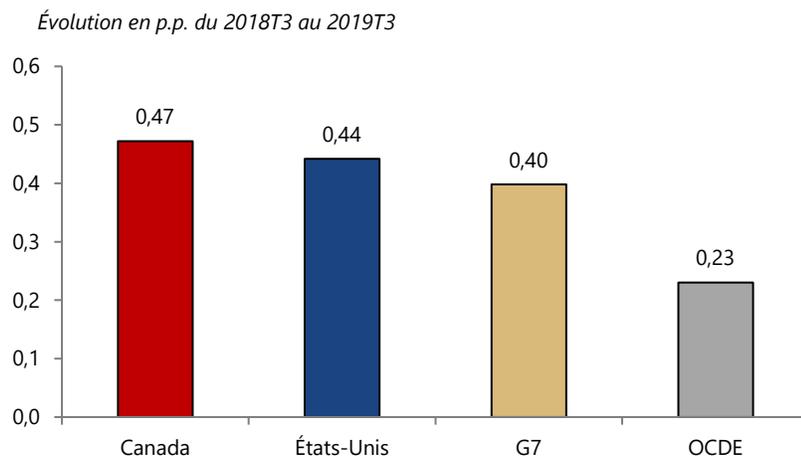
Comme dans les rapports passés, le DPB compare le comportement du marché du travail du Canada à celui d'autres économies avancées (pays du G7 et de l'OCDE). Il utilise les données compilées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), données qui lui ont été transmises par les organismes de statistique nationaux.

Le Canada obtient de meilleurs résultats dernièrement en matière d'emploi que d'autres pays du G7

Comme pour les provinces et compte tenu des écarts dans la croissance de la population en âge de travailler d'un pays à l'autre, il est utile de comparer l'évolution des taux d'emploi pour évaluer la performance générale au chapitre de l'emploi.

Entre le 2018T3 et le 2019T3, le taux d'emploi a augmenté davantage au Canada qu'aux États-Unis et que la moyenne des autres pays du G7 et de l'OCDE (figure 2-1).

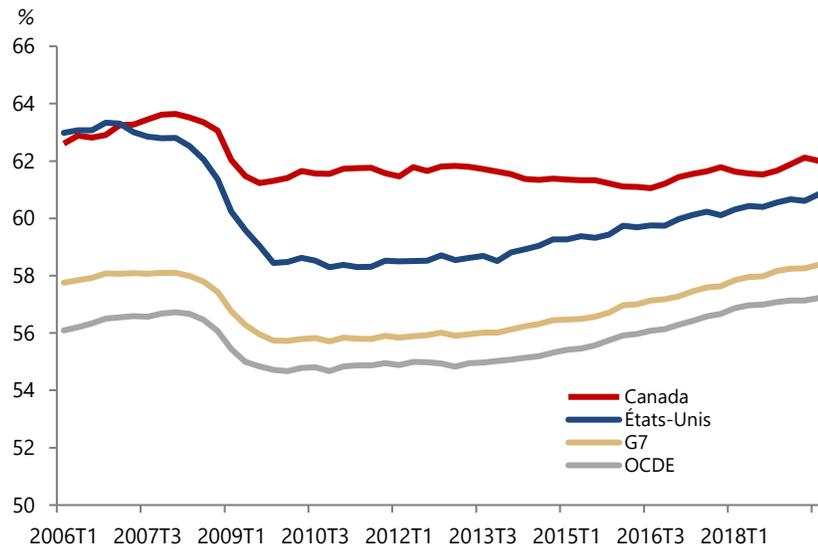
Figure 2-1 Fluctuations des taux d'emploi de 2018T3 à 2019T3



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques et Directeur parlementaire du budget.

Le taux d'emploi au Canada demeure supérieur à celui des États-Unis, du G7 (excluant le Canada) et des pays de l'OCDE (figure 2-2). Cela dit, cet écart s'est progressivement réduit pendant la reprise qui a suivi la crise financière mondiale et il semble se stabiliser.

Figure 2-2 Comparaison internationale des taux d'emploi



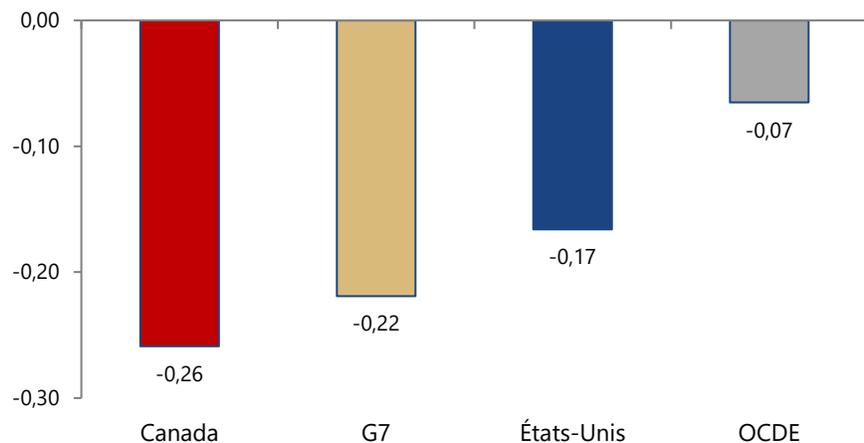
Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

Le taux de chômage a davantage baissé au Canada que dans les autres économies avancées

Au Canada, le taux de chômage a diminué de 0,3 point de pourcentage au cours de la dernière année, soit une diminution supérieure à celle observée aux États-Unis et dans les pays du G7 (excluant le Canada) et de l'OCDE (figure 2-3).

Figure 2-3 Fluctuations des taux de chômage de 2018T3 à 2019T3

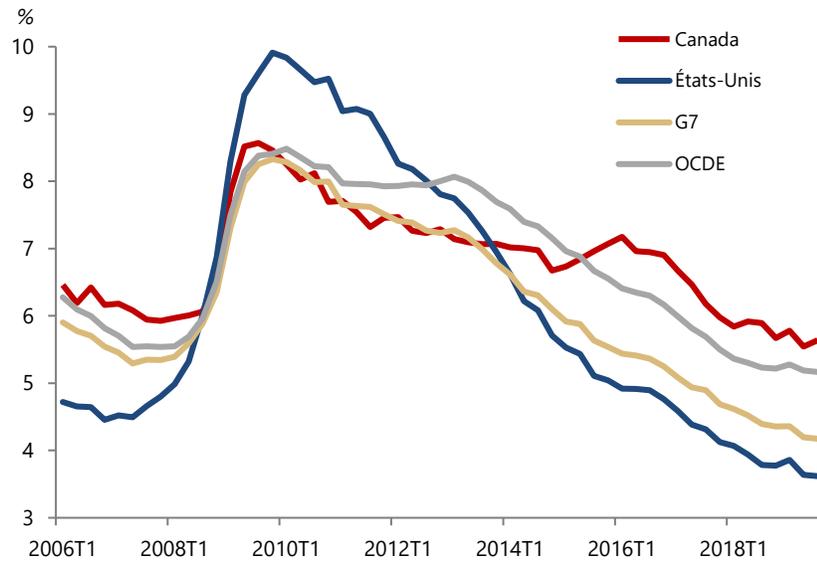
Évolution en p.p. du 2018T3 au 2019T3



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques et Directeur parlementaire du budget.

Au troisième trimestre de 2019, le taux de chômage était de 5,6 % au Canada, contre 3,5 % aux États-Unis et 5,1 % dans les pays du G7 (excluant le Canada). Malgré la forte baisse enregistrée au cours de la dernière année, le taux de chômage canadien reste supérieur à la moyenne des autres économies avancées, et ce, depuis le troisième trimestre de 2015. Ce résultat s'explique par un taux de participation plus élevé au Canada (figure 2-4).

Figure 2-4 Comparaison internationale des taux de chômage



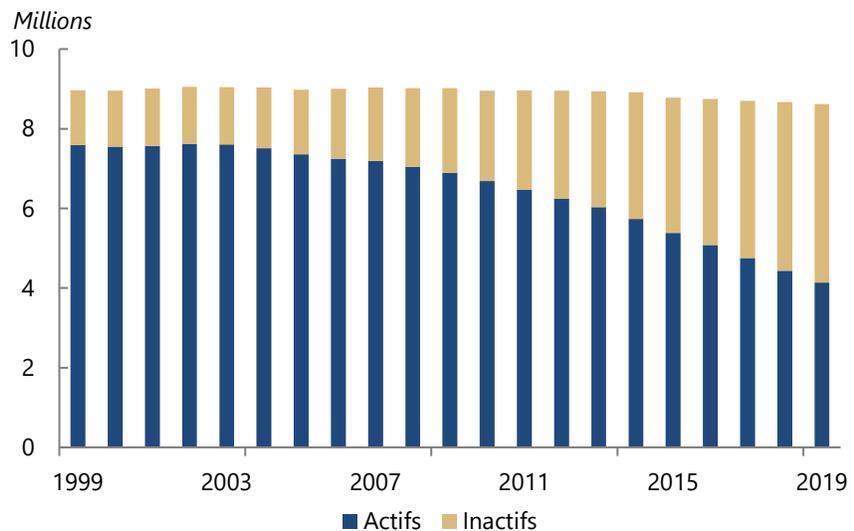
Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

3. Taux de participation croissant de la génération du baby-boom

Comme l'illustre la figure 1-6, le taux de participation au marché du travail canadien est en diminution. Il a reculé de 2,1 points de pourcentage depuis le sommet atteint au premier trimestre de 2008. Bien que des facteurs cycliques puissent entraîner des fluctuations du taux de participation, l'ampleur de la diminution observée au cours de la période concorde également avec la baisse de sa tendance estimée. Cela tient principalement au vieillissement de la population et plus précisément au départ à la retraite de la génération du baby-boom.

En 2020, le plus jeune des baby-boomers aura 55 ans, et le plus vieux, 74 ans². En 2019, cette génération comptait 8,6 millions de personnes, soit environ 20 % de la population totale.

Figure 3-1 Situation d'activité de la génération du baby-boom

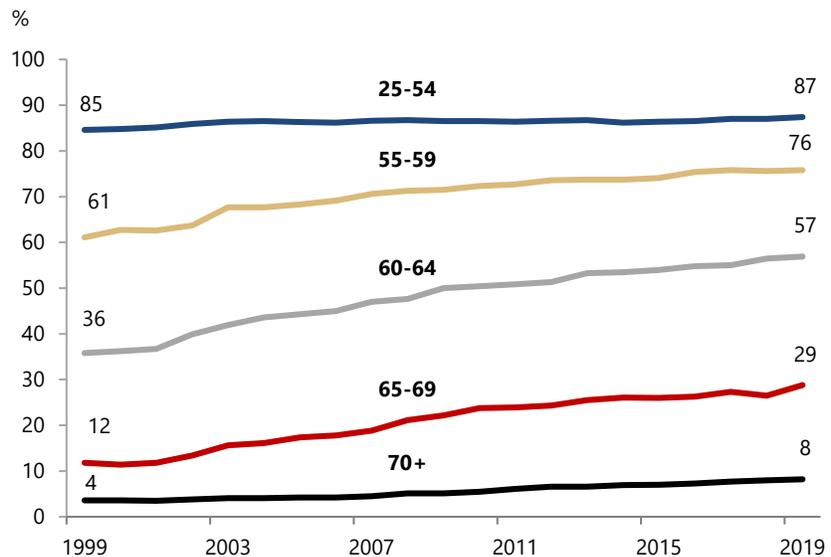


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

En 2019, 48 % des baby-boomers étaient actifs sur le marché du travail. Cependant, au cours des cinq dernières années, ils ont été en moyenne 300 000 par an à quitter le marché du travail.

Contrairement au taux de participation général, le taux de participation des Canadiens âgés augmente fermement. La figure 3-2 montre qu'il augmente sensiblement dans tous les groupes d'âge de plus de 55 ans depuis 20 ans, alors que dans le groupe d'âge intermédiaire (les 25 à 54 ans), il demeure relativement stable. L'augmentation est particulièrement marquée chez les 55 à 59 ans, soit 21 points de pourcentage entre 1999 et 2019³. Le taux de participation augmente chez les hommes et chez les femmes, ainsi que dans l'ensemble des provinces.

Figure 3-2 Taux de participation des deux sexes par groupe d'âge



Source : Statistique Canada.

Dans le groupe des 55 ans et plus, le taux d'activité a progressé de 13 points de pourcentage, passant de 25,1 % en 1999 à 38,1 % en 2019.

Compte tenu du poids démographique de la génération du baby-boom, la décision de ses membres de rester sur le marché du travail a une incidence considérable sur le taux de participation à l'échelle de l'économie. Si, par exemple, les Canadiens âgés de 55 ans et plus en 2019 affichaient un taux de participation équivalent à celui constaté en 1999 (pour le même groupe d'âge), le taux de participation général serait inférieur de 5 points de pourcentage en 2019. La hausse du taux de participation des Canadiens âgés représente donc 1,4 million de travailleurs additionnels sur le marché du travail, ce qui équivaut à 7 % de l'ensemble des travailleurs au Canada.

À l'aide d'une méthodologie inspirée de Fields et coll. (2017) et de microdonnées tirées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, nous avons décomposé l'évolution du taux de participation du groupe des 55 ans et plus de 1999 à 2019 afin de déterminer quelle part de l'augmentation pouvait être attribuée à des facteurs observables⁴.

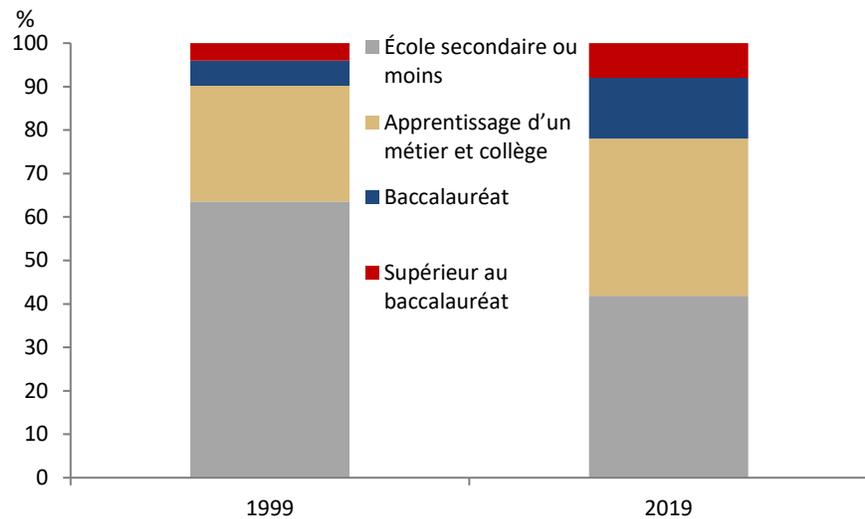
Nous avons constaté que l'évolution de la structure d'âge, du niveau d'instruction et de la structure familiale pouvait expliquer 38 % de l'augmentation de la participation des Canadiens âgés entre 1999 et 2019⁵. Autrement dit, on pourrait attribuer à ces facteurs cinq des 13 points de pourcentage d'augmentation du taux de participation des 55 ans et plus.

L'âge est généralement un prédicteur clé de la participation au marché du travail et, pour cette raison, nous l'avons inclus dans notre modèle. Cependant, la répartition selon l'âge de la population âgée de 55 ans et plus n'a pas beaucoup changé par rapport à 1999. Dès lors, les changements dans la répartition selon l'âge n'expliquent pas une part importante de l'augmentation du taux de participation observée.

En revanche, l'évolution du niveau d'instruction explique 18 % (2,3 points de pourcentage) de l'augmentation du taux de participation du groupe des 55 ans et plus. Les personnes plus instruites sont plus susceptibles de participer au marché du travail, mais aussi de prolonger leur vie professionnelle. En 2019, le taux de participation des Canadiens âgés de 55 ans et plus diplômés d'une université était supérieur de 10 points de pourcentage à celui des Canadiens du même âge n'ayant obtenu qu'un diplôme d'études secondaires.

Les baby-boomers sont beaucoup plus instruits que les générations antérieures. En 1999, 64 % des Canadiens âgés avaient au plus un diplôme d'études secondaires, contre 42 % en 2019. De même, la proportion des Canadiens âgés ayant fait des études universitaires a à peu près doublé depuis 1999 (figure 3-3). D'après notre modèle, la progression des études universitaires serait responsable à elle seule de 1,5 point de pourcentage de l'augmentation du taux de participation chez les 55 ans et plus.

Figure 3-3 Plus haut niveau d’instruction atteint par la population âgée de 55 ans ou plus



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

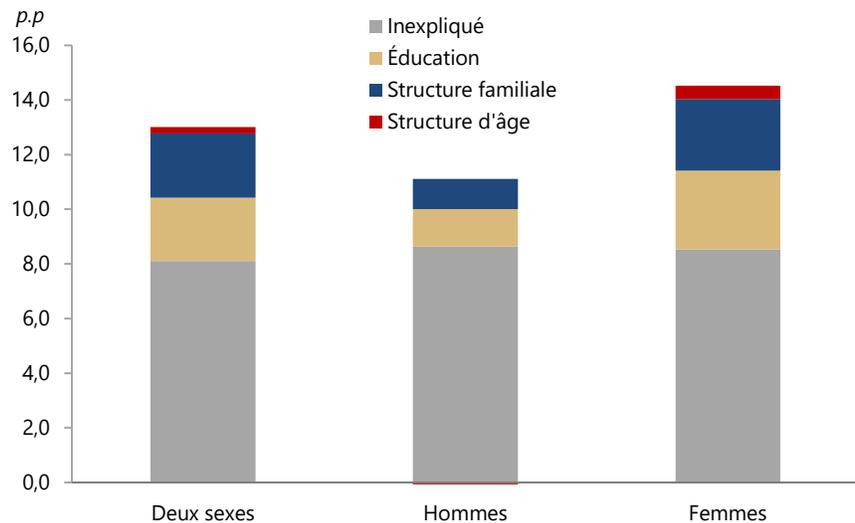
D'autre part, l'évolution de la structure familiale a également eu une incidence considérable sur le taux de participation des Canadiens âgés. Elle explique en effet 18 % (2,3 points de pourcentage) de la hausse du taux de participation chez les 55 ans et plus. Nous avons constaté que le fait d'avoir un conjoint qui travaille fait augmenter sensiblement la participation. Cela porte à croire que les personnes préfèrent prendre leur retraite en même temps que leur partenaire. Par conséquent, l'intégration des femmes sur le marché du travail allonge la vie professionnelle des personnes en couple, car elles prennent généralement ensemble les décisions concernant la retraite. Cette conclusion est conforme aux résultats de récentes études universitaires⁶.

D'autres facteurs familiaux, comme l'augmentation du nombre de personnes âgées ayant encore des enfants à la maison, auraient une incidence statistique légère mais significative sur la participation de la population âgée de 55 ans et plus.

Tout bien considéré, nous estimons que si la structure d'âge, le niveau d'instruction et la structure familiale de la population canadienne âgée étaient les mêmes que dans la génération précédente, le taux de participation des 55 ans et plus aurait été inférieur de 5 points de pourcentage en 2019, soit 33,2 % plutôt que 38,1 %.

Figure 3-4

Décomposition de la fluctuation du taux de participation des 55 ans et plus de 1999 à 2019



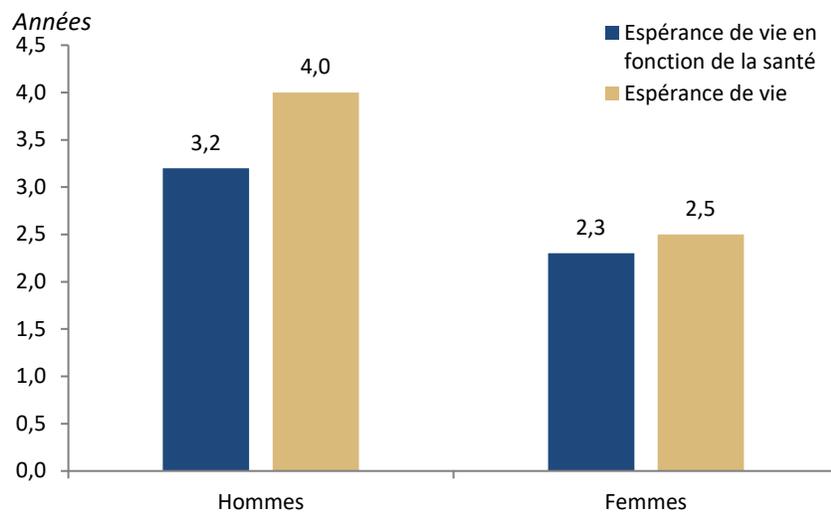
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Lorsque nous comparons l'évolution des taux de participation des hommes et des femmes de 55 ans et plus, nous constatons que, dans les deux cas, notre modèle n'explique pas 9 points de pourcentage de l'augmentation (figure 3-4). Toutefois, une part plus grande de l'augmentation chez les femmes peut être attribuée aux changements touchant le niveau d'instruction et de la structure familiale. L'apport accru des études est directement lié à une plus forte hausse du niveau d'instruction chez les femmes. En revanche, le fait d'avoir un conjoint qui travaille a une incidence comparable chez les femmes et chez les hommes, quoique l'augmentation du nombre de femmes séparées ou divorcées soit associée à une hausse du taux de participation.

Bien que les facteurs démographiques expliquent une part importante de l'augmentation du taux de participation observée chez les 55 ans et plus, la majeure partie de l'augmentation est attribuable à d'autres facteurs.

L'augmentation de l'espérance de vie, et similairement l'augmentation de l'espérance de vie ajustée en fonction de la santé, fait partie des facteurs dont notre modèle ne rend pas compte directement (figure 3-5). En 2015, l'espérance de vie ajustée en fonction de la santé, c'est-à-dire le nombre d'années restantes que l'on peut espérer vivre en bonne santé, d'un individu de 55 ans s'était allongée de 2,7 années par rapport à 1995 (de 19,5 à 22,2 ans). Parallèlement, l'âge de départ à la retraite moyen a augmenté de 1,5 année, ce qui donne à penser qu'il existe une corrélation entre un plus grand nombre d'années en bonne santé et une vie professionnelle plus longue.

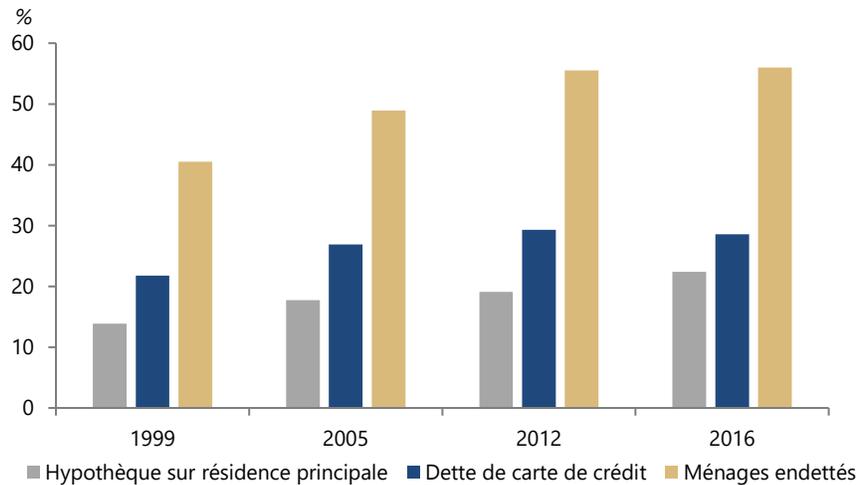
Figure 3-5 Fluctuation de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en fonction de la santé des 55 ans et plus, de 1995 à 2015



Source : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Par ailleurs, les obligations financières pourraient aussi contribuer à la hausse du taux de participation de la génération du baby-boom. La dette des ménages âgés ne cesse d'augmenter. Entre 1999 et 2016, la proportion des Canadiens âgés ayant une hypothèque sur leur résidence principale a augmenté de 9 points de pourcentage (figure 3-6).

Figure 3-6 Pourcentage des ménages endettés par type de dettes



Source: Enquête sur la sécurité financière, Statistique Canada.

Note: Inclus seulement les ménages dont le chef de famille économique est âgé de 55 ans ou plus.

Nous avons également constaté que les personnes ayant une hypothèque sur leur résidence principale étaient plus susceptibles de participer au marché du travail (tableau 3-1). D'autres facteurs liés à la richesse pourraient aussi avoir influencé les décisions en matière de participation, comme un salaire élevé ou de meilleures perspectives d'emploi.

Table 3-1 Taux de participation par tranche d'âge (55 ans et plus)

%	Personnes ayant un prêt hypothécaire	Personnes sans prêt hypothécaire
55 à 59	82	72
60 à 64	62	51
65 à 69	39	26
70 et plus	11	6

Source: Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada.

Une corrélation a été établie entre un niveau d'instruction supérieur et le passage de l'économie canadienne d'industries productrices de biens à des industries productrices de services où le travail n'est généralement pas aussi éprouvant physiquement. En 1999, 41 % des travailleurs âgés étaient employés dans des industries productrices de biens (agriculture, construction, exploitation minière, etc.), comparativement à 21 % en 2019.

Selon une autre hypothèse, certaines personnes travaillent à temps partiel au lieu de prendre leur retraite. Or, la prépondérance du travail à temps partiel chez les adultes de plus de 55 ans n'a pas beaucoup changé depuis 1999, la proportion des travailleurs travaillant seulement à temps partiel (30 heures ou moins) tournant autour de 22 %.

Références

Fields A., S. Uppal et S. LaRochelle-Côté. « L'incidence du vieillissement de la population sur les taux d'activité du marché du travail », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, 2017, consulté à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/14826-fra.htm>.

Schirle, T. « Why Have the Labor Force Participation Rates of Older Men Increased since the Mid-1990s? », *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 4, 2008, p. 549-594, consulté à : <https://www.jstor.org/stable/10.1086/589457>
[EN ANGLAIS SEULEMENT].

Notes

1. Consultable à [https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Measuring Potential GDP](https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Measuring_Potential_GDP).
2. Selon la définition de Statistique Canada, la génération du baby-boom est formée des personnes nées entre 1946 et 1965.
3. L'année 1999 est retenue comme année de référence parce qu'elle précède le passage à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom.
4. Notre méthodologie diffère de celle de Fields et coll. (2017) par la définition de certains prédicteurs. En outre, nous avons calculé l'incidence de chacun des prédicteurs (niveau d'instruction, structure d'âge, structure familiale) en additionnant les parts correspondant aux variables sélectionnées selon la méthode de décomposition d'Oaxaca-Blinder à trois éléments.
5. Notre modèle comprend des prédicteurs pour l'âge, la situation de famille et le plus haut niveau d'instruction atteint. La présence à la maison d'un enfant âgé de moins de 25 ans et celle d'un conjoint qui travaille sont également incluses à titre de variables binaires.
6. À titre d'exemple, Schirle (2008) constate que, dans plusieurs pays, une part importante de la hausse du taux de participation des hommes âgés qui sont mariés peut être attribuée à l'augmentation du taux de participation des épouses.